Charleroi, le 01/09/2026

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
071 33 77 11
info@aviq.be

CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES ORGANISMES ASSUREURS ET DES TECHNOLOGUES ORTHOPEDIQUES EN AIDES A LA MOBILITE

DEPARTEMENT DE LA BRANCHE PERSONNES HANDICAPEES

DIRECTION DE L'AIDE INDIVIDUELLE ET DE L'AUTONOMIE A DOMICILE

Nos réf. : AVIQ/HAN/DAIMD/MT/09.2026/38

Coordonnées des personnes de contact :
Mr Jean-Marc HAUTECLER jean-marc.hautecler@aviq.be
Mr Manuel TOISOUL manuel.toisoul@aviq.be

CIRCULAIRE RELATIVE AUX PRESTATIONS D'AIDES A LA MOBILITE 2026/38

Objet : Mise à jour de la liste des aides à la mobilité et leurs adaptations, admises au remboursement – application au 01/09/2026

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la mise à jour de la liste des aides à la mobilité. Celle-ci est effective au 01/09/2026.

Veuillez trouver sur le site internet :
https://nomenwal.aviq.be/AidesMobility/AidesMobility

- Les listes complètes des aides à la mobilité et leurs adaptations
- Les listes électroniques pour softwares

Par ailleurs, l'indice-pivot (107,20 – base 2013) a été dépassé en juin 2026. Conformément aux dispositions de la convention et selon la loi-programme du 18/07/2025, les valeurs de multiplication Y qui y sont liées seront adaptées selon les dispositions de la loi du 1er mars 1977 « organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public ». Par conséquent, ces valeurs sont augmentées de 2 % et adaptées à partir du 01/09/2026.

Dès le 01/09/2026, une nouvelle publication de la liste avec les montants d'intervention indexés sera publiée et disponible sur le lien habituel suivant : https://nomenwal.aviq.be. Vous y retrouverez également les listes électroniques pour les softwares et la dernière mise à jour (ajout de nouveaux produits, radiations, corrections). L'application Nomenwal et les fichiers reprenant les montants d'intervention seront également adaptés aux nouvelles valeurs.

Suite à cette indexation, les fabricants/distributeurs de matériel peuvent, dès lors, adapter leurs nouveaux prix dans l'application Mobility. Ces prix feront l'objet d'une publication mensuelle comme d'accoutumée.

Les demandes d'ajout de nouveaux produits dans la liste seront traitées lors d'une prochaine réunion de la commission Aides à la mobilité.
Une nouvelle publication aura lieu une fois qu'elle aura bénéficié de l'accord des instances de l'Agence.
Dans le cas où certaines de vos questions n'auraient pas trouvé réponse dans ce document ou au moindre problème rencontré dans le cadre de la gestion de votre dossier, vous pouvez prendre contact avec l'un des collaborateurs de la Direction de l'aide individuelle et du maintien à domicile. Leurs coordonnées sont reprises en en-tête de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Anne-Françoise CANNELLA

Administratrice générale adjointe